

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Arrêté du 6 octobre 2021

portant publication de la liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne

NOR : EAEA2129959A

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment ses articles 42 et 46 ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne ;

Vu l'arrêté du 18 février 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne ;

Vu la correspondance de la ASAM-UNSA en date du 24 août 2021 ;

Vu la correspondance de la CFDT-MAE en date du 28 septembre 2021 ;

Vu la correspondance de la CGT-MAE en date du 4 octobre 2021,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne, ainsi que l'indication de leur lieu habituel de travail figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 17 juin 2021 portant publication de la liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 06 octobre 2021

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation :

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
Alexandre MOROIS

Annexe

Au titre du syndicat CFDT-MAE

Représentantes titulaires

- Mme Marie MAISONNET (DCP/Presse, Paris)
- Mme Raphaëlle LIJOUR (permanente syndicale, Paris)
- Mme Frédérique MARTINEAU (DCP), Paris)

Représentantes suppléantes

- Mme Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV (DGM/DCERR/RES, Paris)
- Mme Anne PITET (permanente syndicale, Paris)
- Mme Léa SERRERO (DGP/NUOI/FI, Paris)

Au titre du syndicat ASAM-UNSA

Représentants titulaires

- M. Laurent EMMANUELLI (permanent syndical, Paris)
- M. Eric HERPIN (permanent syndical, Paris)

Représentantes suppléantes

- Mme Nathalie SANTAMARIA (permanente syndicale, Paris)
- Mme Sylvie GAY (permanente syndicale, Paris)

Au titre du syndicat CGT-MAE

Représentant titulaire

- M. Alain MAESTRONI (permanent syndical, Paris)

Représentant suppléant

- M. Jean-Baptiste GIRARD (DGP/ASD/CAD, Paris)

Au titre du syndicat CFTC-FAE-MAE

Représentante titulaire

- Mme Geneviève BATY (permanente syndicale, Paris)

Représentant suppléant

- M. Eric VERGEOT (DGA/DSD/SD/SF, Paris)